Éco
Entreprises
Québec

Séance de Questions et réponses

Présentée aux producteurs membres

30 septembre, 2025

Retour sur les séances de Q+R 2025

→ **Février : Présentation et sommaire des questions et réponses**

→ **Mars : Présentation et sommaire des questions et réponses**

→ **Mai : Présentation et sommaire des questions et réponses**

→ **Juin: Présentation et sommaire des questions et réponses**

→ **Août: Présentation et sommaire des questions et réponses**

Éco Entreprises Québec

Ordre du jour

1. Mesures de mitigation en discussion
(période de questions)

2. Chaîne de valeur des matières recyclables: survol des étapes pour ÉEQ

3. Survol opérationnel concernant les centres de tri
(période de questions)

4. Survol de la commercialisation et valorisation (vente des matières triées) (période de questions)

5. Rappels

6. Période de questions

Consignes de fonctionnement de la séance

- → Utilisez la section questions/réponses pour poser vos questions ou levez votre main
- → **Présentez-vous** et **nommez votre entreprise**
- → **Posez des questions** uniquement (section commentaire est désactivée)
- → **Équité** : nous prioriserons la participation du plus grand nombre (questions **courtes et précises)**
- → Les interventions trop longues pourraient être écourtées
- → Des périodes de questions sont prévues durant la rencontre
- → Un sommaire des Q+R et cette présentation seront partagés
- → Les **cas individuels** ou montants payés par un producteur **ne sont pas abordés en séance**
- → Notre **équipe** est disponible pour discuter de **ces cas en privé** (service@eeq.ca et 1 877 987-1491)
- → La période de questions sera enregistrée en audio à des fins internes, pour faciliter le suivi

Éco Entreprises Québec

Mesures de mitigation en discussion

Éco Entreprises Québec

Ce que nous avons fait

1. **Proposé des mesures pour réduire l'étendue des nouvelles responsabilités des producteurs (pour limiter les coûts)**

→ Demandes de modifications réglementaires sur les nouvelles dessertes

→ Demandes de modifications réglementaires au sujet des cibles de performance

→ Proposition d'une nouvelle structure réglementaire pour les industries, commerces et institutions (ICI)

Ce que nous avons fait

1. **Proposé des mesures pour réduire l'étendue des nouvelles responsabilités des producteurs (pour limiter les coûts)**
2. **Exploré une mesure d'atténuation pour les producteurs: prêt d'Investissement Québec**

→ Nous sommes en discussion avec le gouvernement quant à un soutien sur le financement du Tarif 2025 qui permettrait de réduire la pression sur les producteurs

Ce que nous avons fait

1. **Proposé des mesures pour réduire l'étendue des nouvelles responsabilités des producteurs (pour limiter les coûts)**
2. **Exploré une mesure d'atténuation pour les producteurs: prêt d'Investissement Québec**
3. **Envoyé deux communications au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**
   - → Un document de positionnement conjoint sur l'aide financière
     - Cosigné par le CTAQ, CCCD, AQDFL, APMQ et CILQ
   - → Un document de propositions de modifications réglementaires
4. **En rappel, les ententes de paiement sont toujours possibles pour les entreprises éprouvant des difficultés à payer**

Éco Entreprises Québec

En attendant, ÉEQ a pris la décision de:

Ne pas émettre de facture pour le Tarif 2025 tant que :

→ ÉEQ n’aura pas reçu suffisamment d’informations de la part de RECYC-QUÉBEC sur les coûts nets municipaux de 2024

→ Les discussions avec le gouvernement sur un programme de soutien financier pour le Tarif 2025 ne seront pas conclues.

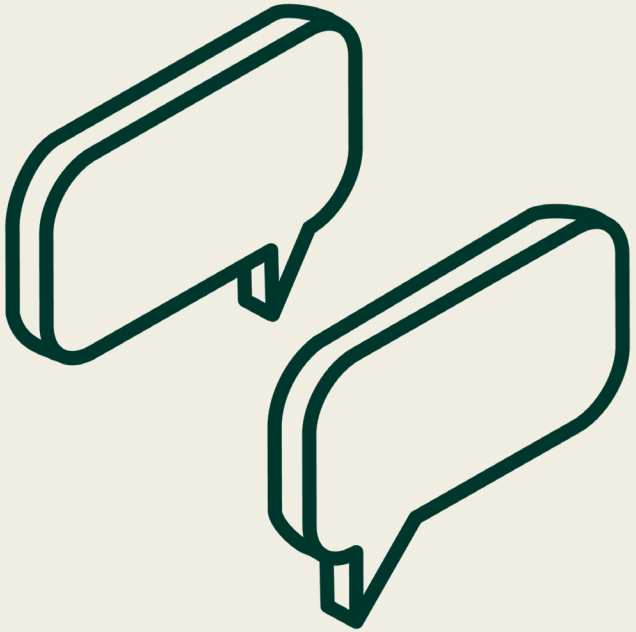

Mesures de mitigation en discussion

Période de questions

Éco Entreprises Québec

Chaîne de valeur des matières recyclables: survol des étapes pour ÉEQ

Éco Entreprises Québec

Chaîne de valeur des matières recyclables: survol des étapes pour ÉEQ

Aujourd'hui

Q-R de mars 2025

Aujourd'hui

Étapes de la commercialisation

Étape 1

Collecte

- Collecte sélective; fourniture des bacs; message au citoyen
- Ententes avec les municipalités et contrats de fourniture et de services

Étape 2

Tri et conformité de la matière

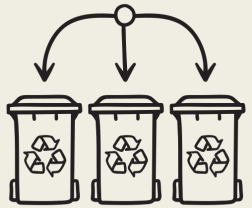

- Tri adéquat de la matière pour faciliter vente et transformation
- Ententes contractuelles avec les centres de tri

Étape 3

Qualité

- Établissement de processus contrôle qualité
- Arrimage avec les besoins des recycleurs

Étape 4

Vente

- Gestion des opérations de ventes sur le marché domestique et étranger
- Ententes contractuelles avec les recycleurs et ventes ponctuelles

Étape 5

Transport

- Coordination logistique des transports, expéditions et entreposage
- Gestion du flux de la matière selon les besoins

Éco Entreprises Québec

Survol opérationnel concernant les centres de tri

Éco Entreprises Québec

Quelques constats importants

ÉEQ prend en charge un **système immature** et souffrant de sous-financement depuis de nombreuses années, avec des centres de tri aux **niveaux de performance variables**.

Défis :

→ Les centres de tri et, plus largement, les intervenants de la collecte sélective n’ont jamais eu une perspective globale du système

→ Plusieurs municipalités accordaient peu d'importance au tri, du moment que les matières étaient prises en charge

→ Quasi-absence de soutien financier gouvernemental pour la mise à niveau des centres de tri

Réalité opérationnelle : la collecte sélective traite quotidiennement 3 000 tonnes de matières, qu'on le veuille ou non!

Objectif : atteindre les cibles très ambitieuses fixées par le gouvernement avec la nouvelle REP

Éco Entreprises Québec

21 centres de tri et prétri au Québec

Les opérations de tri

Avant la prise en charge par les producteurs (ÉEQ)

- Peu ou pas d’exigences de qualité
- Peu ou pas d’exigences de performance
- Pas de traçabilité de la matière
- Santé & sécurité au travail (SST) et maintenance laissée au bon vouloir des centres de tri
- Pas de suivi systématique de la composition de la matière entrante et sortante
- Contrôle des coûts variable

Les opérations de tri

Depuis la prise en charge par les producteurs (ÉEQ)

- Exigences de qualité dans les contrats
- Critères de performance dans les contrats
- Traçabilité effectuée du citoyen au recycleur
- Resserrement des exigences Santé et sécurité au travail (SST) et maintenance
- Suivi systématique de la composition de la matière entrante et sortante (audits des matières)
- Reddition de compte et contrôle serré des coûts

Nouvelles infrastructures de tri

Développer les prochains centres de tri pour remplacer les centres de tri vieillissants

→ Nouveau centre de tri en opération depuis le 2 janvier 2025, équipé **pour atteindre nos objectifs de performance tout en optimisant les coûts**

D’autres projets prendront vie au cours des prochaines années

Éco Entreprises Québec

Les principaux défis et enjeux

1. Compléter le diagnostic des centres de tri
2. Accroître le niveau de maturité opérationnelle
3. Assurer une qualité de la matière bonifiée et constante
4. Généraliser l’adoption des meilleurs pratiques, pour contrôler les coûts

Éco Entreprises Québec

Les mesures de ÉEQ pour assurer un tri de qualité et un contrôle rigoureux des coûts

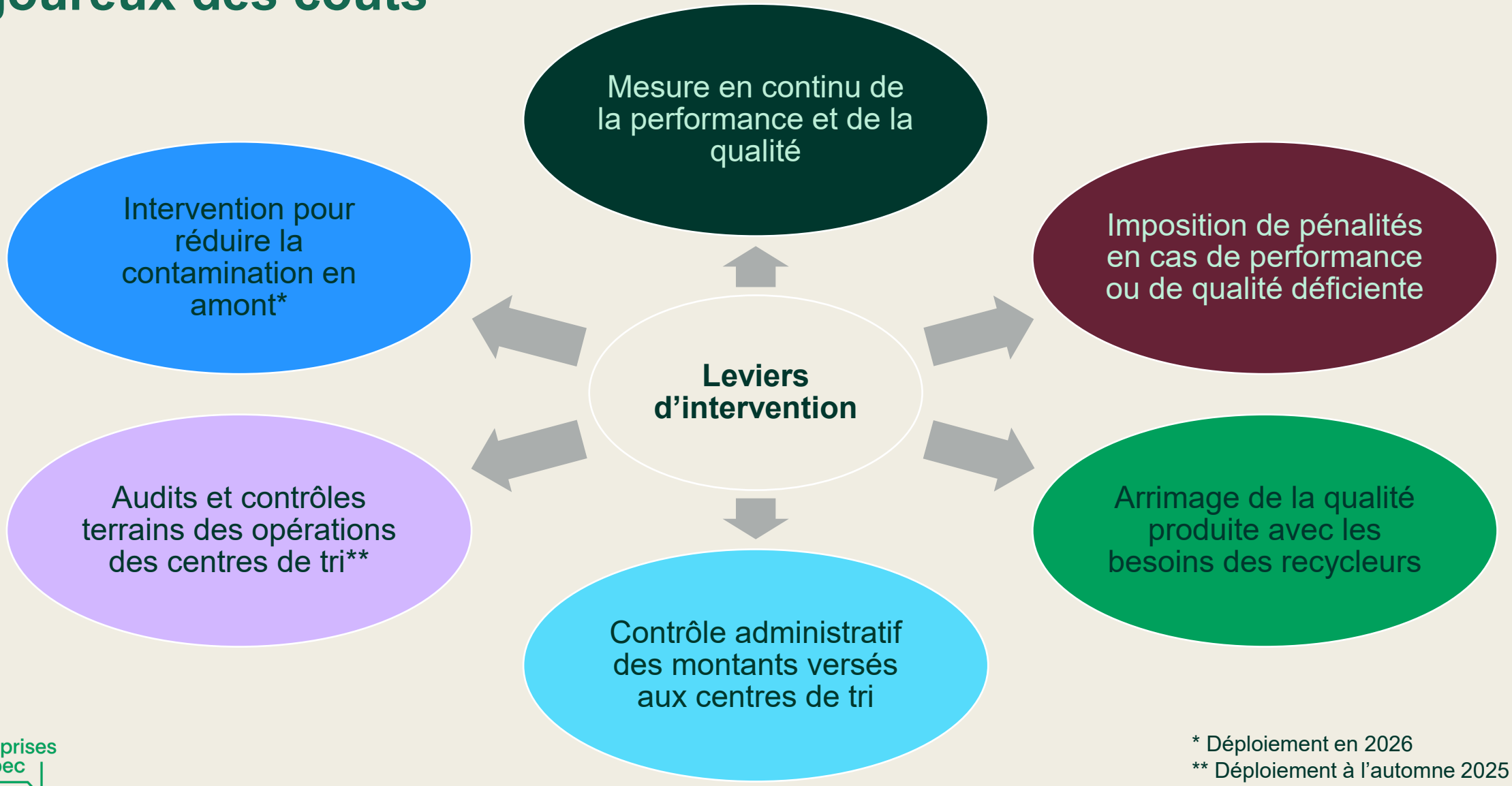

* Déploiement en 2026
** Déploiement à l'automne 2025

Éco Entreprises Québec

Les centres de tri

Période de questions

Éco
Entreprises
Québec

Survol de la commercialisation et valorisation

(vente des matières triées)

Éco Entreprises Québec

Survol de la commercialisation et valorisation de la matière

En collaborant, nous transformons la matière triée en **revenus**. Ces montants retournent indirectement aux producteurs sous forme de **réduction de coûts pour nous tous**.

Q-R de mars 2025

Étape 1

Collecte

- Collecte sélective; fourniture des bacs; message au citoyen
- Ententes avec les municipalités et contrats de fourniture et de services

Aujourd'hui

Étape 2

Tri et conformité de la matière

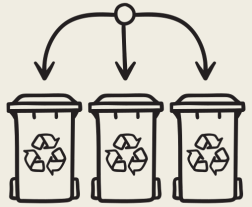

- Tri adéquat de la matière pour faciliter vente et transformation
- Ententes contractuelles avec les centres de tri

Aujourd'hui

Étapes de la commercialisation

Étape 3

Qualité

- Établissement de processus contrôle qualité
- Arrimage entre la conformité de la matière produite et les besoins des recycleurs

Étape 4

Vente

- Gestion des opérations de ventes sur le marché domestique et étranger
- Ententes contractuelles avec les recycleurs et ventes ponctuelles

Étape 5

Transport

- Coordination logistique des transports, expéditions et entreposage
- Gestion du flux de la matière selon les besoins

Éco Entreprises Québec

Responsabilités et rôle de la commercialisation

Nouveau modèle depuis janvier 2025

ÉEQ est responsable de la **commercialisation directe des matières triées** avec pour objectif de garantir une **vente à juste valeur** sur le marché.

Stratégie de marché

→ **Priorité** : marché québécois
→ **Alternative** : régions avoisinantes ou exportation si débouchés limités
→ **Réalité économique** : certaines matières génèrent des revenus, d'autres entraînent des coûts selon les conditions du marché
Exemple : plastiques souples vendus à perte pour trouver preneur

Éco Entreprises Québec

Responsabilités et rôle de la commercialisation

Mise en œuvre opérationnelle

Volet stratégique

→ Ententes stratégiques avec les recycleurs
→ Analyse du marché mondial
→ Définition de critères de vente et prix cibles

Volet opérationnel

→ Département intégré : **Ventes | Logistique | Contrôle qualité**
→ Alignement avec les besoins de l'écosystème

Transition progressive des activités de commercialisation

Sous réserve de modification

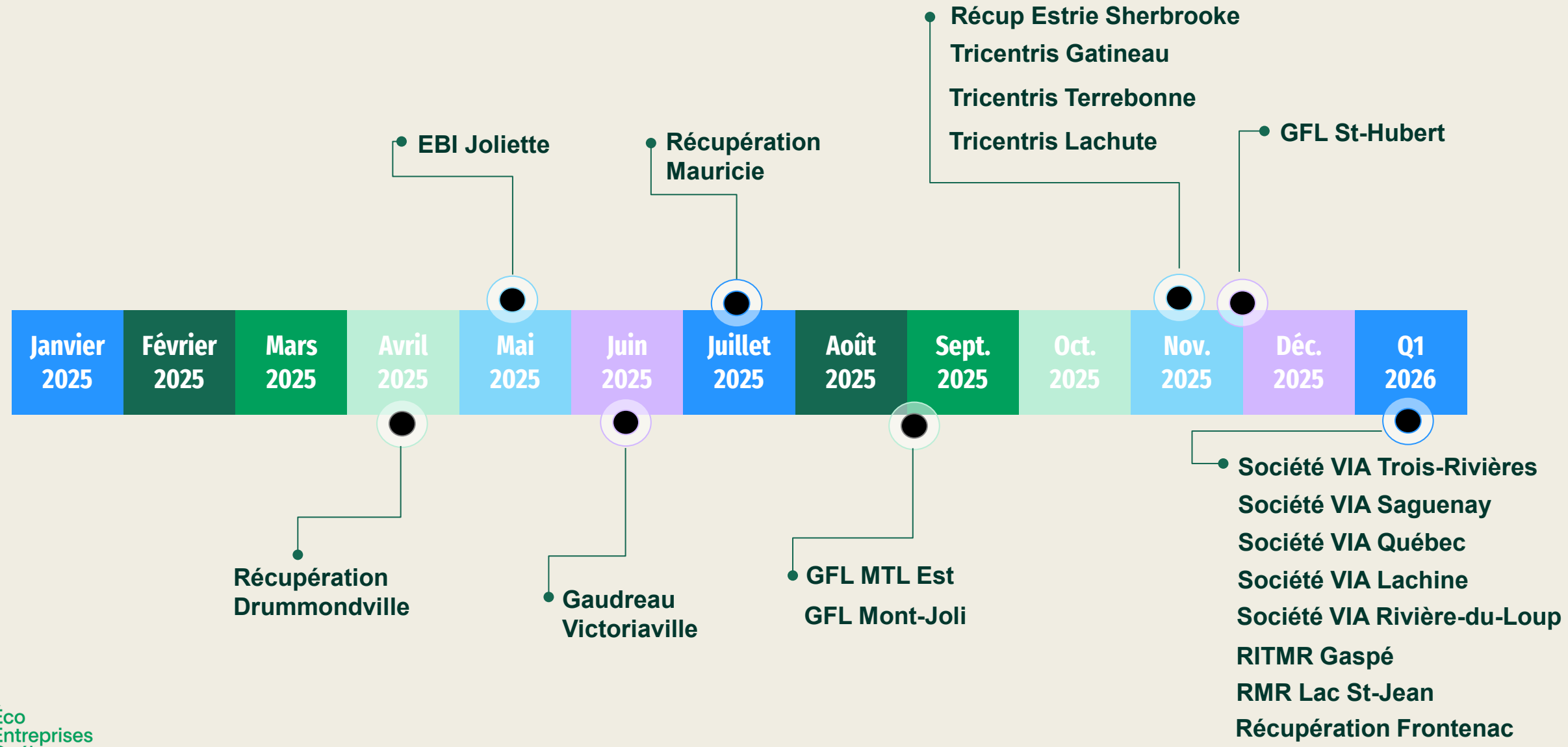

Éco Entreprises Québec

Proportion du tonnage par type de matière sortante des centres de tri en 2025

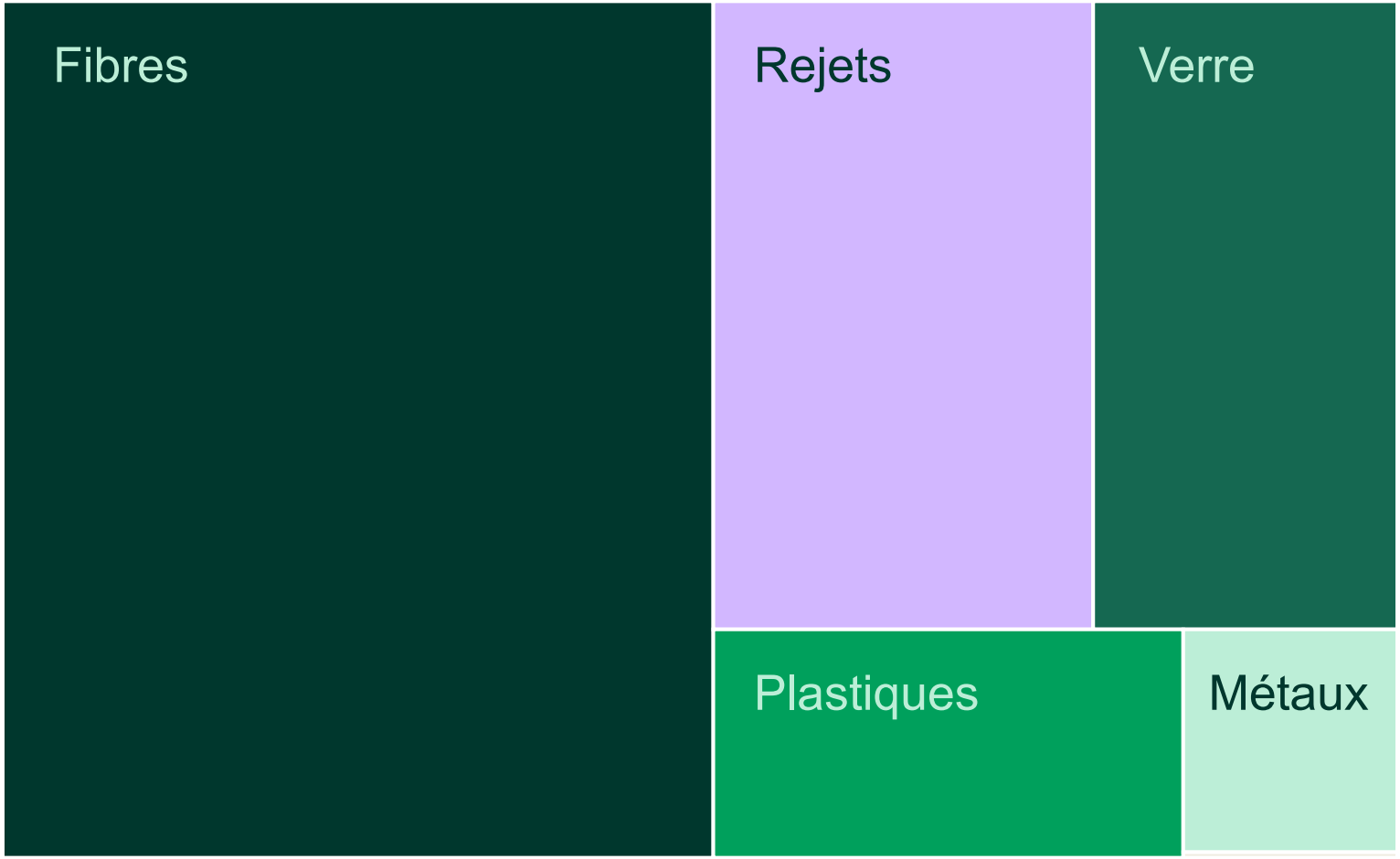

Éco Entreprises Québec

Enjeux et facteurs clés impactant les revenus de vente et la structure de coûts des matières

- Effets socio-économiques et géopolitiques
- Effets climatiques et événements environnementaux
- Disponibilité et prix des matières premières
- Conscience de la population et conscience de durabilité des entreprises
- Logistique et coûts de transports
- Qualité et pureté des matières recyclées

L'estimation des revenus de la vente des matières sera présentée le 28 octobre 2025

Éco Entreprises Québec

Volatilité des marchés à travers les années

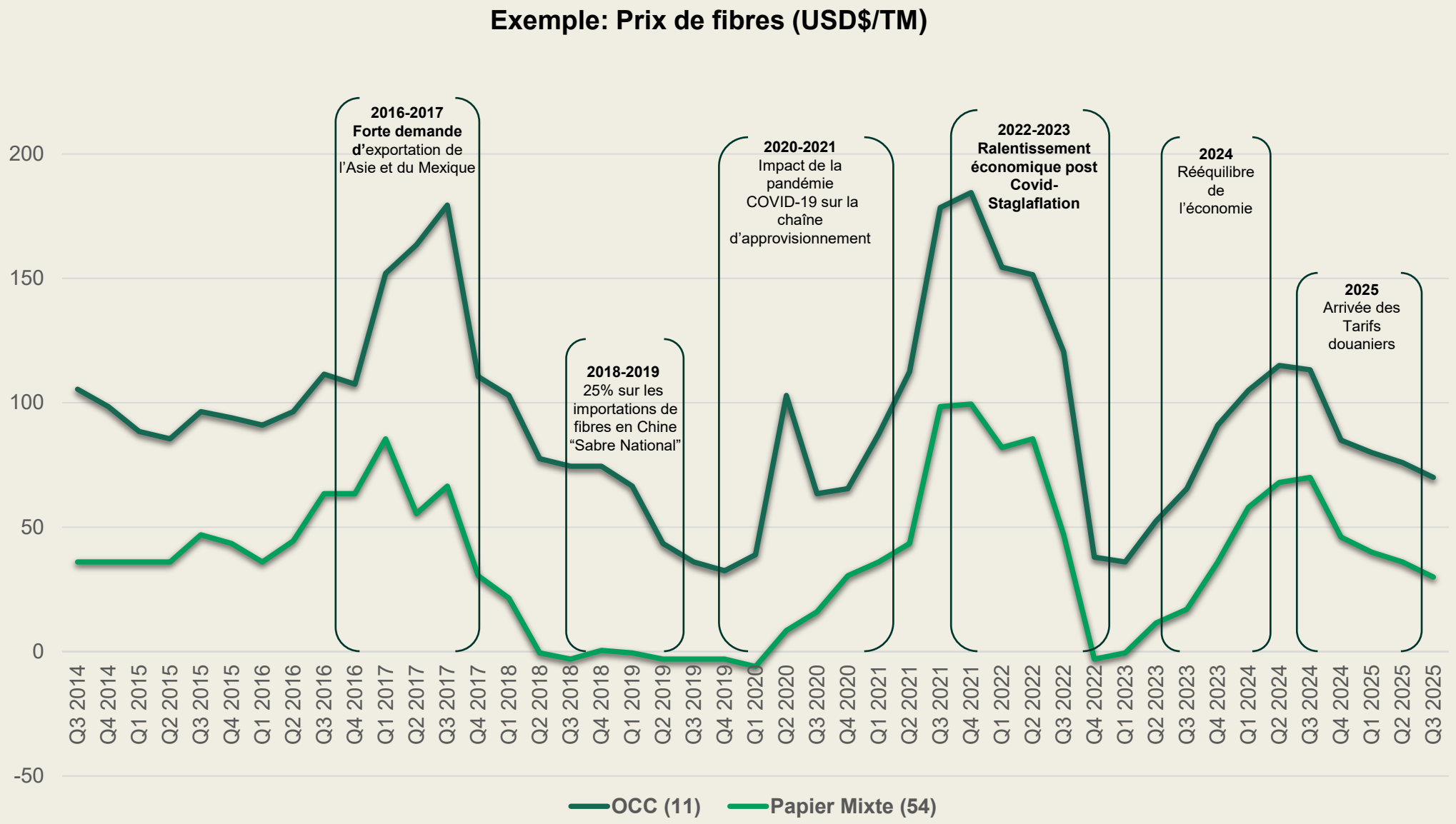

Éco Entreprises Québec

Source: Fastmarkets

Commercialisation et valorisation de la matière

Période de questions

Éco Entreprises Québec

Rappels

Éco
Entreprises
Québec

RAPPEL : Distinction entre la facturation pour la REP (PFP) et le régime de compensation (Tarif)

Règlementation	Nombre de factures	Proportion	Envoi de factures	Dates limites
REP = PFP				
Participation financière des producteurs (PFP) 2025	**4**	**100 % à payer en 2025** (versements trimestriels égaux)	Factures envoyées en décembre 2024	**par trimestre :** **1er paiement : 31 janvier 2025** (avec sursis d'intérêts au 31 mars) **2e paiement : 30 avril 2025** **3e paiement : 31 juillet 2025** **4e paiement : 31 octobre 2025**
Régime de compensation = Tarif				
Contribution du Tarif 2025 (quantités mises en marché en 2024)	**Aucune facture liée au Tarif 2025 ne sera envoyée tant que :** - **ÉEQ n'aura pas reçu suffisamment d'informations sur les coûts nets municipaux de 2024** - **les discussions avec le gouvernement sur un programme de soutien financier ne seront pas conclues.**			

→ **À retenir** : un chevauchement temporaire des 2 systèmes

Éco Entreprises Québec

Dates clés : contributions, factures et étapes

REP : Participation financière des producteurs (PFP)

→ **28 octobre 2025** – Présentation de la grille de taux de la PFP 2026

→ **28 octobre 2025** – Séance d'information aux chefs de la direction financière / responsables financiers des producteurs sur les prévisions 2026-2027

→ **31 octobre 2025** – Date limite de paiement de la 4e facture trimestrielle de la PFP 2025 (4 sur 4)

→ **Fin novembre 2025** – Émission des factures trimestrielles de la PFP 2026

Tarif 2025 (ancien Régime de compensation pour les coûts nets municipaux 2024)

→ **28 octobre 2025** – À la suite de la réunion du conseil d'administration d'octobre d'ÉEQ, une mise à jour sera fournie sur les **modalités de paiement du Tarif 2025** et sur la possibilité ou non qu'une facture soit payable au quatrième trimestre 2025.

Éco Entreprises Québec

Période de questions

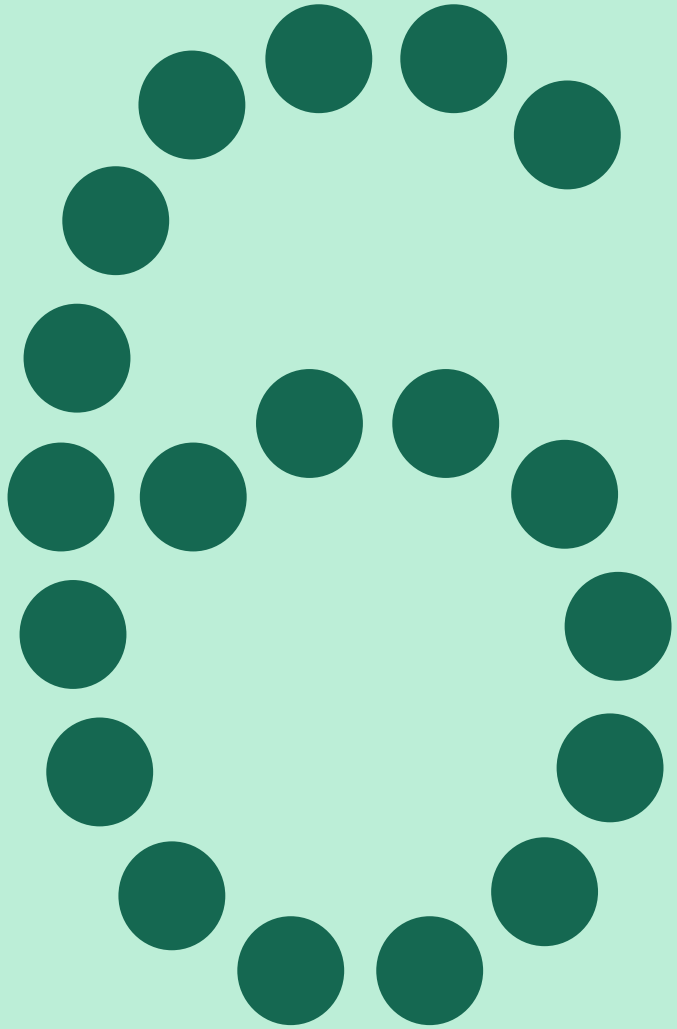

Éco Entreprises Québec

Services aux producteurs :

service@eeq.ca

1 877 987-1491

Merci d’avoir été des nôtres et de répondre à notre sondage !

Éco Entreprises Québec

Annexes

1. Régime de compensation vs REP : de nouvelles et grandes responsabilités *(présentées les 18 et 20 février 2025)*

Avant, sous le régime de compensation depuis 20 ans

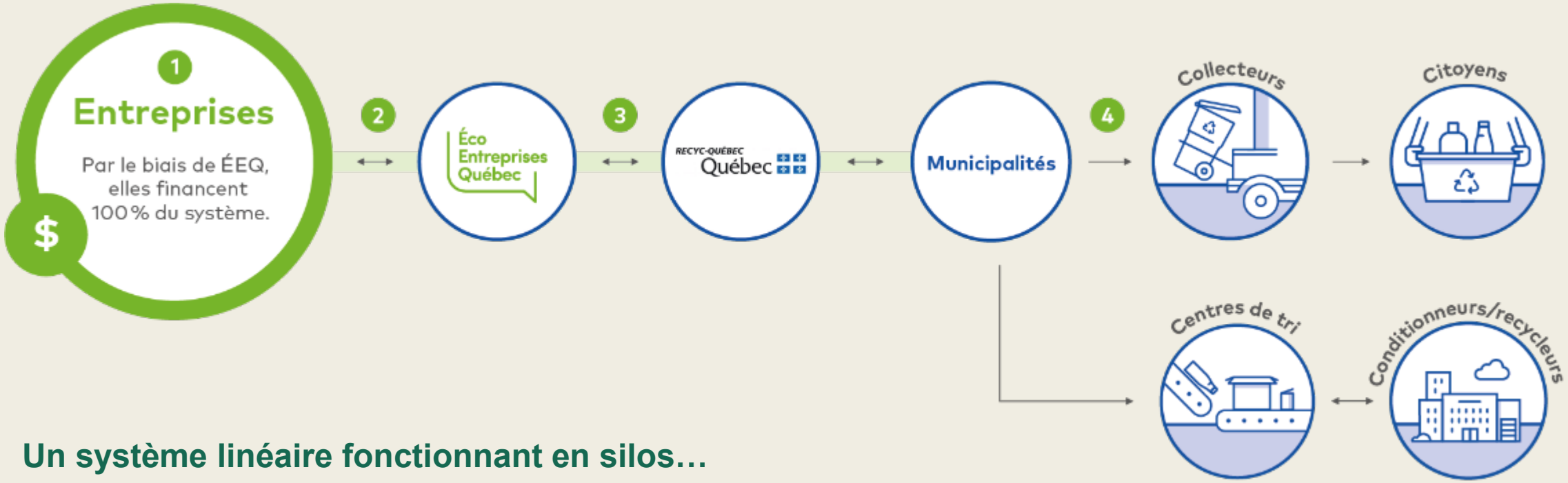

Un système linéaire fonctionnant en silos…

→ Pas de données, ni contrôle sur les intrants des coûts déclarés

→ Aucune imputabilité ou traçabilité pour la performance du système

→ Financement rétroactif

Éco Entreprises Québec

Avant, sous le régime de compensation depuis 20 ans

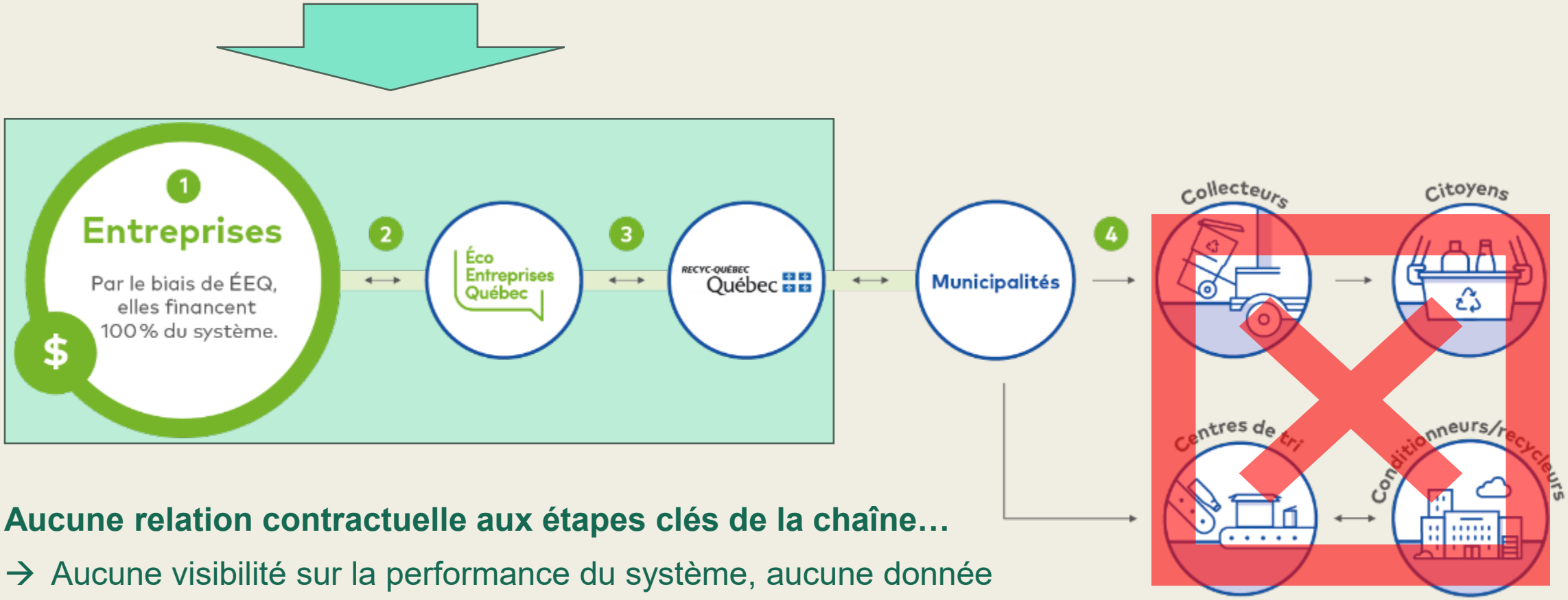

Aucune relation contractuelle aux étapes clés de la chaîne…

→ Aucune visibilité sur la performance du système, aucune donnée fournie par contrat

→ Aucune prévisibilité possible sur les coûts des différentes étapes

Éco Entreprises Québec

Maintenant, avec la REP

(présenté le 18 et 20 février 2025)

Principaux changements pour les producteurs :

→ Éco Entreprises Québec devient le **maître d'œuvre** de la collecte sélective **en votre nom**

→ **Financement** des producteurs à l'avance pour payer les fournisseurs en **temps réel**

→ Fournisseurs sous contrat pour plusieurs années : **plus de prévisibilité financière**

→ **Reddition de comptes** prévue aux contrats **pour tous les fournisseurs** de service opérationnel : visibilité et accès aux données

→ Éco Entreprises Québec devient **propriétaire** de la matière triée et **responsable de la vente**

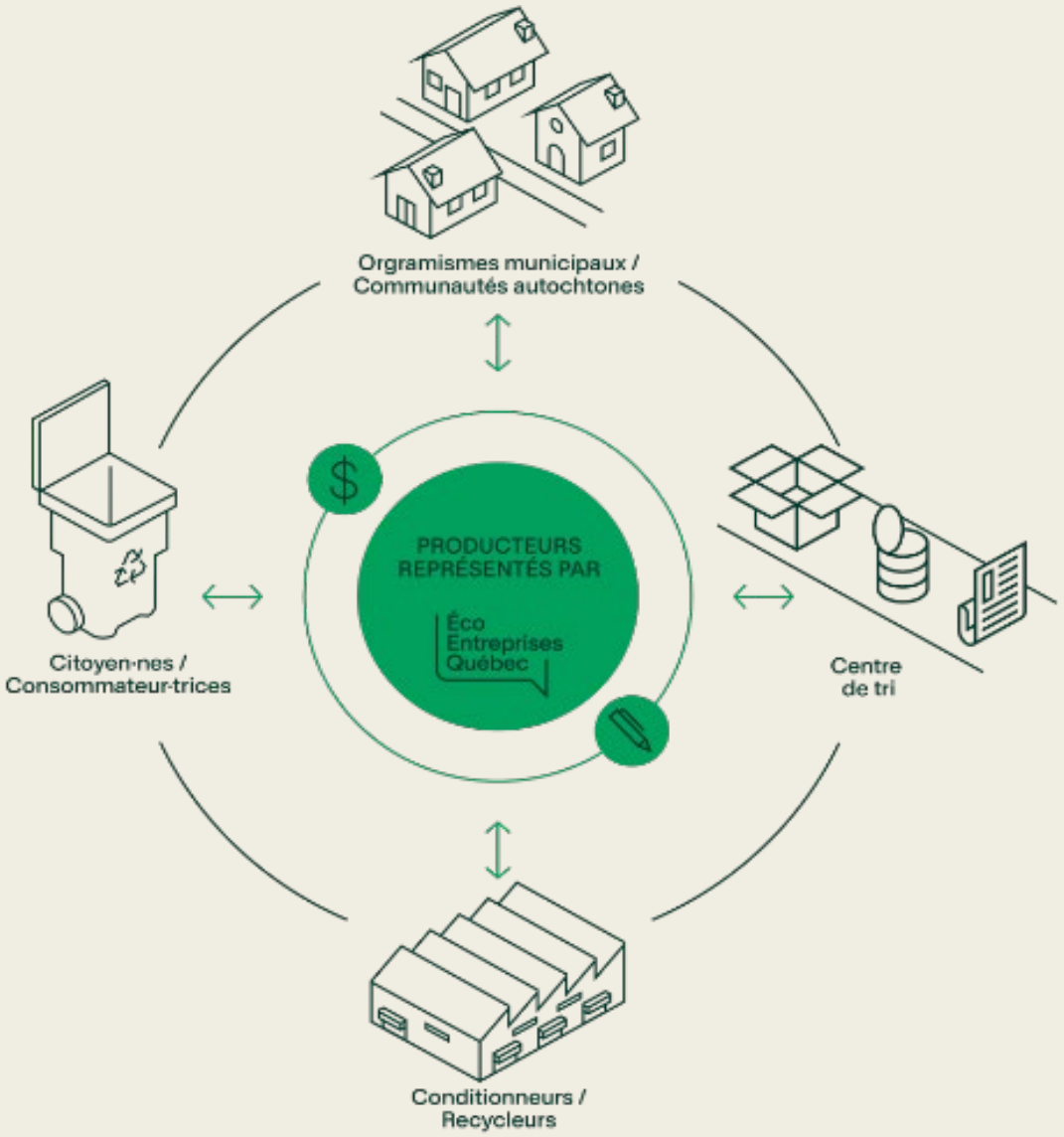

Éco Entreprises Québec

Régime de compensation vs REP : de nouvelles et grandes responsabilités
(présenté les 18 et 20 février 2025)

Desserte et territoires inclus	2005 — 2024 Régime de compensation	2025 Responsabilité élargie des producteurs
Unifamilial, multilogements ≤ 9	✓	✓
Tous les multilogements > 9	✗	✓
Desserte des territoires éloignés et du Grand Nord	✗	✓
Campagnes citoyennes d'information, sensibilisation et éducation	✗	✓
Achat et distribution des bacs de récupération aux citoyens	✗	✓
Gestion des contenants pour les multilogements	✗	✓
Desserte de tous les commerces et institutions assimilables/en bord de rue	✗ *	✓

* Certains commerces et institutions inclus dans le régime de compensation

Éco Entreprises Québec